



Déviation d'**ERNÉE**

N°1 - AOÛT 2017 - LETTRE D'INFORMATION

PLACE À LA CONCERTATION !

Le projet de déviation de la RN12 à Ernée est entré dans une phase importante de son élaboration avec la concertation publique qui se déroulera du 11 septembre au 15 octobre 2017.

Les études réalisées ont permis de définir trois familles de variantes pour dévier la RN12 et offrir ainsi de meilleures conditions de sécurité et un cadre de vie apaisé.

L'État, représenté par la DREAL Pays de la Loire, maître d'ouvrage du projet, entend, à travers cette concertation, recueillir l'avis du public sur ces propositions. Riverains, usagers de la RN12, associations locales, acteurs économiques, chacun est invité à prendre connaissance du projet et à s'exprimer sur les enjeux portés par les différentes variantes. Ceux-ci sont importants (activité agricole, milieux naturels, enjeux de développement économique et urbain...) et nécessitent une information précise.

C'est tout le sens des moyens mis en œuvre durant cette concertation pour vous informer et vous donner la possibilité de vous exprimer. Disposer du plus grand nombre d'avis permettra ainsi d'éclairer la DREAL sur le choix de la solution la plus appropriée. Cette concertation est par ailleurs organisée sous l'égide d'une garante qui veillera à son bon déroulement.

Nous vous remercions par avance de votre participation à ce temps fort d'échanges.

LA RN 12 : UN AXE ESSENTIEL

Le projet de déviation d'Ernée s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la RN12 entre Alençon (61) et Fougères (35), villes distantes d'environ 110 kilomètres. Cette section située sur les départements d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de l'Orne, constitue un axe d'intérêt local et régional.

L'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères a fait l'objet en 2010-2012 d'études d'opportunité menées à l'échelle de tout l'itinéraire sous le pilotage du Préfet de la région Pays de la Loire.

Suite à ces études et à une concertation publique et des acteurs locaux en 2013, l'État a retenu un ensemble d'aménagements à réaliser, dont la déviation d'Ernée considérée comme prioritaire.

**Venez vous
informer!**

**Exprimez
vous !**

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS

Réunion publique le jeudi 28 septembre à 19h30 salle Constant Martin, rue Gambetta à Ernée.

Permanence tenue par la DREAL en mairie d'Ernée le vendredi 29 septembre de 10h à 16h.

Registre destiné au recueil des avis en mairie d'Ernée, de Montenay et au siège de la Communauté de communes de l'Ernée.

Une adresse mail dédiée au projet :

rn12-deviation-ernee.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

CHOISIR PARMIS LES VARIANTES LA SOLUTION LA PLUS ADAPTÉE

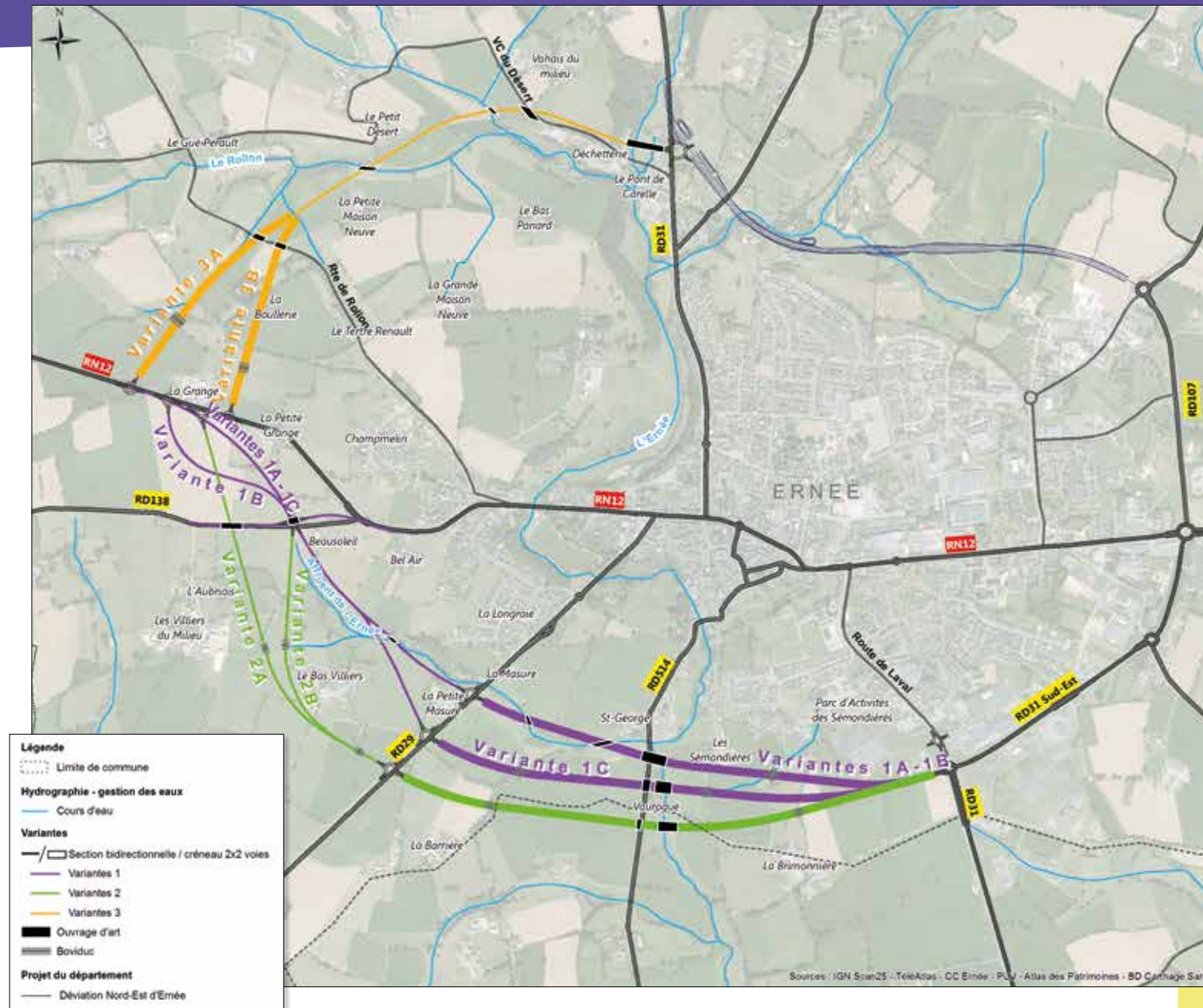
LES TROIS FAMILLES DE VARIANTES

LE PARTI D'AMÉNAGEMENT

Le projet consiste en la création d'une portion de voirie neuve, se connectant au réseau routier existant, permettant de contourner Ernée.

Celle-ci se caractérise par les points suivants :

- route bidirectionnelle (une voie par sens), avec un créneau de dépassement à 2x2 voies ;
- carrefours plans (giratoires) ;
- aucun accès direct pour les riverains en dehors des carrefours aménagés ;
- vitesse maximale autorisée de 90 km/h, et sur les créneaux de dépassement 110 km/h ;
- circulation des véhicules agricoles autorisée uniquement sur les sections à 90 km/h.



Pour chaque variante, les routes existantes franchies par la déviation sont rétablies par des carrefours giratoires ou des passages inférieurs ou supérieurs. Des ouvrages sont par ailleurs prévus pour le rétablissement des cours d'eau franchis, dont un viaduc pour l'Ernée. Enfin, des boviducs sont prévus pour réduire l'effet de coupure sur les exploitations agricoles.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Afin d'aboutir à un tracé prenant en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire, différentes études menées depuis 2016 ont permis d'approfondir la connaissance de l'état initial de la zone d'étude. Les investigations menées ont mis en évidence les enjeux principaux suivants :

- Le cadre de vie et la sécurité dans la traversée d'Ernée, très affectés par l'important trafic, en particulier celui des poids lourds.
- Les enjeux de développement économique et d'habitat au sud d'Ernée, en lien avec l'emplacement réservé au PLU pour la déviation de la RN12.
- Les habitations des hameaux.
- Les exploitations agricoles, en particulier les unités laitières.
- La Vallée du Rollon (cours d'eau, zone inondable et zones de boisements humides associées et favorables à la faune inféodée aux milieux aquatiques).

- La Vallée de l'Ernée (cours d'eau, zones inondables et zones humides associées).
- Les mares favorables aux amphibiens, le maillage de haies denses et lisières boisées, d'intérêt pour les chiroptères, les reptiles, les vieux arbres favorables au Grand Capricorne.
- Le site patrimonial remarquable du centre ancien d'Ernée et de la Vallée de l'Ernée.
- Le périmètre de protection de captage et prise d'eau au nord.
- Les espaces boisés classés au nord.
- Les itinéraires de randonnée au sud.
- La ligne aérienne haute tension au sud.

LE CONTOURNEMENT NORD-EST

La commune d'Ernée fait l'objet d'un autre projet de contournement : le contournement nord-est entre la RD31 nord et la RD107. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil départemental de la Mayenne. Ce projet, qui répond à des objectifs propres (liaison avec la RD31 nord), est indépendant du projet de déviation d'Ernée par la RN12. Il a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2014. La réalisation des travaux est prévue entre 2017 et 2019.

LES VARIANTES SUD COURTES

Les variantes sud courtes contournent Ernée par le Sud. Elles relient la RN12 en entrée ouest d'Ernée à la RD31 au sud. La RD31 sud-est assure la continuité de la déviation de la RN12.

VARIANTE 1A

D'une longueur de 3,6 km, elle s'insère intégralement dans l'emplacement réservé au plan local d'urbanisme, en longeant l'urbanisation actuelle du bourg. Le tracé se connecte à l'ouest sur la RN12, en amont du lieu-dit la Grange.

Coût estimé : 28,4 M€ TTC

VARIANTE 1B

D'une longueur de 3,5 km, son tracé est similaire à la variante 1A. La différence porte sur le linéaire entre le raccordement à l'ouest sur la RN12 et la RD138 qui passe plus au sud, afin d'éviter une zone d'habitat naturel d'intérêt au droit de la Petite Grange.

Coût estimé : 30,5 M€ TTC

VARIANTE 1C

D'une longueur de 3,8 km, elle ne s'insère que partiellement dans l'emplacement réservé au PLU, afin d'éviter les enjeux environnementaux forts de la vallée affluente de l'Ernée. Le tracé se superpose à la variante 1A jusqu'au premier franchissement de l'affluent de l'Ernée (connexion à l'ouest sur la RN12 et carrefour giratoire sur la RD138).

Coût estimé : 26,9 M€ TTC

LES VARIANTES SUD LONGUES

Elles relient également la RN12 à l'ouest d'Ernée et la RD31 au Sud, mais se développent plus au sud.

VARIANTE 2A

D'une longueur de 4,0 km, elle se connecte à l'ouest sur la RN12, au niveau du lieu-dit la Grange, par un carrefour giratoire.

Coût estimé : 30,1 M€ TTC

VARIANTE 2B

D'une longueur de 4,1 km, son tracé est similaire à la variante 2A à l'est de la RD29. La différence porte sur la section entre le raccordement à l'ouest sur la RN12 et la RD29 : le tracé se raccorde à la variante 1A par un giratoire au niveau de la RD138.

Coût estimé : 27,2 M€ TTC

LES VARIANTES NORD

Elles contournent Ernée par le nord-ouest. Elles relient la RN12 en entrée ouest d'Ernée et se raccordent au projet de contournement nord-est du Conseil départemental de la Mayenne pour assurer une déviation complète de la RN12.

VARIANTE 3A

D'une longueur de 2,5 km, elle se connecte à l'ouest sur la RN12, à l'ouest du lieu-dit la Grange. Le tracé se raccorde, à l'est, au giratoire prévu dans le cadre du contournement nord-est sur la RD31.

Coût estimé : 27,5 M€ TTC

VARIANTE 3B

D'une longueur de 2,4 km, son tracé est sensiblement identique au tracé 3A, excepté sur la section entre la RN12 et la route de Rollon. En effet, le tracé se raccorde à l'est du lieu-dit la Grange sur la RN12.

Coût estimé : 26 M€ TTC

Exprimez
vous !

Venez vous
informer!

CONCERTATION PUBLIQUE

du 11 septembre au 15 octobre 2017

un temps fort d'écoute et d'échanges

La concertation offre aux habitants et aux usagers de la RN12 la possibilité de prendre la mesure des enjeux de cette opération d'aménagement du territoire. Ce temps d'information et d'échanges est utile pour s'approprier le projet et pouvoir évaluer les différentes propositions étudiées. Il s'inscrit dans le cadre réglementaire des articles L. 121-15 et suivants du Code de l'Environnement. A l'issue de la concertation, une solution sera retenue par le maître d'ouvrage. Cette solution sera présentée à l'enquête publique après étude approfondie.

Comment s'informer et donner son avis ?

La concertation publique se déroule du **lundi 11 septembre au dimanche 15 octobre 2017**, sur les communes d'Ernée et de Montenay.

Une **réunion publique**, ouverte à tous, aura lieu à Ernée le **jeudi 28 septembre** à 19h30, salle Constant Martin, rue Gambetta à Ernée.

Une **permanence** sera tenue par les services de la DREAL en mairie d'Ernée le **vendredi 29 septembre de 10h à 16h**.

Vous pouvez aussi poser vos questions et faire part de votre avis par courrier électronique à :

rn12-deviation-ernee.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

ou par courrier postal à l'attention de la DREAL Pays de la Loire 5 rue Françoise Giroud CS 16326 44263 NANTES Cedex 2.

Le dossier de concertation présentant le projet et un registre destiné au recueil des avis seront mis à disposition dans les mairies d'Ernée et de Montenay et au siège de la Communauté de communes de l'Ernée.

L'ensemble des documents est consultable sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique > **Infrastructures de transport**

LES ÉTAPES À VENIR

SEPT. > DÉC. 2017

Concertation
publique, bilan
de la concertation
et choix du tracé
préférentiel

2018 > 2019

Etude détaillée
de la solution
retenue

2019

Enquête publique
préalable à la
déclaration
d'utilité publique
(DUP)



Etudes du projet
+
acquisitions
foncières

TRAVAUX

LES ACTEURS DU PROJET

L'ÉTAT

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de La Loire représente l'État. À ce titre, elle assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

LE COMITÉ TECHNIQUE

Un comité technique (COTECH) composé de l'Etat, de la mairie d'Ernée, de la Communauté de communes de l'Ernée, du Département de la Mayenne, de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) ouest et de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne se réunit régulièrement pour échanger sur le projet.

LE RÔLE DU GARANT



Cette concertation est organisée sous l'égide d'une garante, Madame Isabelle Jarry, désignée par la Commission Nationale du Débat Public. Neutre et extérieure aux parties prenantes du projet, son rôle est de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public. Tout acteur ou personne parmi le public peut la solliciter sur la conduite de la concertation et la participation des acteurs et du public. Elle établira un bilan qui résumera la façon dont s'est déroulée la concertation. Ce bilan comportera une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionnera les évolutions du projet qui résultent de la concertation publique. Il sera rendu public.

Contact :

isabelle.jarry@garant-cndp.fr

Scannez le QR Code pour retrouver **toutes les informations** sur la concertation publique :

